

EXAMEN DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ALLEMAGNE

SYNTHESE

En Allemagne, la protection de l'environnement demeure au cœur des préoccupations de la population et hautement prioritaire dans l'action des pouvoirs publics. Cela s'explique en grande partie par les pressions sur l'environnement dues à sa forte densité démographique, son niveau d'industrialisation et sa grande dépendance des combustibles fossiles. Les transports et l'agriculture restent des sources diffuses de pressions sur l'environnement. Les changements économiques et sociaux dans les nouveaux Länder (qui représentent 30% du territoire de l'Allemagne, 20% de sa population et 10% de son PIB) ont entraîné une diminution de certaines pressions sur l'environnement, mais ils présentent également de nouveaux défis pour le développement durable.

Le fait que la croissance économique ait été découplée des émissions de plusieurs polluants majeurs au cours des années 90 révèle le bilan positif de l'Allemagne et témoigne de ses efforts constants pour concilier croissance économique et objectifs environnementaux. D'importants défis liés à l'environnement restent cependant à relever : traitement et élimination des déchets, renforcement des infrastructures d'épuration des eaux usées, lutte contre la pollution par les nitrates et la pollution des transports, protection de la nature, abandon progressif de l'énergie nucléaire, poursuite de la réforme de la fiscalité écologique et engagements liés au changement climatique, par exemple.

Ce rapport examine les progrès réalisés depuis le précédent examen des performances environnementales de l'Allemagne, et évalue dans quelles mesures ses objectifs nationaux ont été atteints et ses engagements internationaux respectés. 65 recommandations* de nature à contribuer à l'amélioration des performances environnementales et au progrès du développement durable en Allemagne sont formulées.

Mise en oeuvre des politiques d'environnement.

Dans l'ensemble, l'Allemagne a atteint la plupart de ses objectifs nationaux et de ses engagements internationaux dans le domaine de l'environnement. Au cours des années 90, elle a réalisé d'impressionnants progrès dans le découplage entre croissance économique et émissions atmosphériques (SO_x, NO_x, COV, CO), effluents liquides (DBO) et utilisation des ressources (eau, énergie, par exemple). Des avancées importantes ont également eu lieu dans le domaine de la gestion des déchets. Dans les anciens Länder, ces améliorations ont résulté en grande partie d'investissements de protection et d'efforts de gestion de l'environnement ; dans les nouveaux Länder, le repli et les restructurations économiques et la modification des approvisionnements en énergie ont également joué un rôle fondamental. Néanmoins, l'Allemagne s'est fixé des objectifs plus ambitieux encore et étudie de nouvelles approches pour les atteindre.

La législation environnementale de l'Allemagne a continué d'évoluer sous l'influence d'une législation européenne qu'elle a elle-même influencée. Les stratégies multimilieux ont gagné en importance (études d'impact sur l'environnement, responsabilité environnementale, audits d'environnement, etc.). Grâce à de bonnes capacités institutionnelles et de surveillance, la législation environnementale est généralement bien respectée et appliquée. L'élaboration d'un Code de l'environnement, qui vise à l'harmonisation, la simplification et l'intégration de la législation environnementale, est aujourd'hui bien avancée.

* Voir annexe.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

La politique de l'environnement de l'Allemagne s'inspire de trois principes (pollueur-payeur, précaution et coopération) exprimés dans des réglementations et instruments économiques, des initiatives volontaristes destinées à faire face à de nouveaux défis, et dans la participation et l'intervention accrues des acteurs concernés. Le PPP est bien établi et appliqué, notamment pour les polluants atmosphériques classiques ; de plus en plus, les bénéficiaires de la gestion des déchets et de l'eau supportent l'intégralité des coûts des services environnementaux. L'Allemagne recourt à un éventail d'instruments économiques pour internaliser les coûts et favoriser l'efficacité économique.

L'accent mis sur les meilleures techniques disponibles (MTD) et les efforts connexes pour l'introduction de technologies propres ont stimulé l'activité d'innovation en amont et ouvert de nouvelles perspectives pour la recherche, le développement et la commercialisation. Nombre de secteurs industriels et d'entreprises ont reconnu les bienfaits des accords volontaires et d'une bonne gestion environnementale (le taux de participation aux systèmes ISO et EMAS est élevé), souvent porteurs d'économies d'énergie et de ressources et profitables aux exportations. L'Allemagne est d'ailleurs l'un des premiers exportateurs mondiaux de technologies, biens et services environnementaux.

Coût-efficacité des politiques d'environnement.

Cependant, de nouvelles améliorations sont possibles quant à certains engagements nationaux et internationaux ambitieux (par exemple, CO₂ et GES, nitrates, pollution liée aux transports) et dans les politiques de protection de la nature, dont les effets sont relativement limités. Compte tenu des progrès accomplis en environnement et des changements économiques et énergétiques réalisés tant dans les nouveaux Länder que dans les anciens, le coût marginal de réduction de la pollution des sources ponctuelles est de plus en plus important. En outre, des actions plus déterminées et plus efficaces par rapport à leur coût s'imposent pour lutter contre les pressions diffuses sur l'environnement (par exemple, celles découlant des modes de consommation, des transports et de l'agriculture).

De nouveaux progrès dépendront de politiques environnementales plus efficaces par rapport à leur coût, et d'une intégration accrue des problèmes d'environnement dans les politiques économiques et sectorielles. La transposition des directives européennes relatives à la prévention et la réduction intégrées de la pollution et aux études d'impact sur l'environnement devrait avoir un effet positif à cet égard. Comme l'a souligné l'examen des performances environnementales de l'Allemagne publié en 1993 par l'OCDE, l'utilisation de mesures différenciées selon les caractéristiques des écosystèmes devrait être renforcée (par exemple, délais variables pour la mise en place des meilleures techniques disponibles dans les installations existantes). Il conviendrait de recourir plus largement aux instruments économiques, en tenant compte de leurs conséquences économiques et sociales globales. De même, il est essentiel de mieux veiller à ce que les incitations de la politique économique soient compatibles avec les objectifs fondamentaux de l'environnement et n'encouragent pas des modes de production et de consommation non durables. Il conviendrait de réexaminer l'efficacité et l'efficacité des accords volontaires. D'autres mesures devraient être envisagées si ces accords n'atteignent pas leurs objectifs.

Bien que ses dépenses annuelles de lutte contre la pollution soient demeurées parmi les plus élevées des pays de l'OCDE durant les années 90 (environ 1.5% du PIB), l'Allemagne devra fournir un effort soutenu d'investissement dans les infrastructures d'épuration des eaux usées et de gestion des déchets et dans la dépollution des sites contaminés, notamment – mais pas uniquement – dans les nouveaux Länder.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Vers un développement durable.

La loi fondamentale allemande, amendée en 1994, fournit un cadre constitutionnel pour la promotion de la gestion de l'environnement et du développement durable. Un certain nombre d'objectifs quantitatifs de protection de l'environnement ont été adoptés au plan national ou par suite d'engagements internationaux. Pour certains d'entre eux, le suivi se fait au travers du Baromètre de l'environnement qui est publié dans le rapport économique annuel du gouvernement fédéral. Il conviendrait de poursuivre les efforts visant à installer solidement ce dispositif et à l'affiner (par exemple, en incluant la biodiversité). Dans le cadre d'une réforme plus vaste, l'Allemagne a renforcé les éléments de sa fiscalité liés à l'environnement. La réforme de la fiscalité écologique constitue un pas important dans la bonne direction, malgré une capacité d'orientation restreinte. Elle a un effet neutre sur le revenu de l'État, les recettes dégagées servant à abaisser les coûts du travail. La réforme poursuit un double objectif : améliorer les performances environnementales et stimuler l'emploi. Les augmentations des prix de l'énergie entraîneront très probablement une réduction de l'intensité énergétique et une meilleure efficacité des ressources en général. Il conviendrait de renforcer la fonction écologique des écotaxes, notamment en réexaminant les allègements accordés. Les exonérations motivées par un souci de compétitivité devraient être modulées. Le programme de protection climatique adopté récemment est un bon exemple d'approche intersectorielle intégrée.

L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable a progressé très lentement. A tous les échelons de l'administration, l'Allemagne reste confrontée à d'importants problèmes qui font obstacle à une meilleure intégration des préoccupations économiques, sociales et environnementales. Le nouveau Conseil du développement durable servira de forum pour rechercher les points de convergence, œuvrer à un consensus et remplir une fonction de médiation. Le "cabinet vert" récemment créé devrait renforcer les mécanismes institutionnels de coordination horizontale des politiques et obliger les ministères à élaborer des stratégies sectorielles de développement durable, y compris en s'engageant à agir et à respecter les délais. Il est également nécessaire d'améliorer la coopération verticale entre les différents niveaux de l'administration. La collaboration entre les administrations de l'environnement devrait être intensifiée, aussi bien parmi les Länder qu'entre les Länder et le gouvernement fédéral. Par exemple, un groupe de travail des Länder ou un groupe d'étude fédération-Länder pourrait être créé afin d'améliorer l'intégration des politiques environnementales et la coordination des initiatives en faveur du développement durable. Les efforts pour "verdir" le budget devraient être intensifiés. Comme le soulignait l'examen des performances environnementales de l'Allemagne publié en 1993 par l'OCDE, il conviendrait d'intégrer davantage les préoccupations environnementales dans les décisions sectorielles. Les mécanismes de financement et d'incitation économique des politiques sectorielles doivent être réexaminés. La responsabilité écologique commanderait que toute aide soit subordonnée au respect de normes environnementales élémentaires. Les subventions ayant des effets préjudiciables sur l'environnement devraient être éliminées progressivement dans un certain nombre de secteurs (agriculture, énergie, transports, par exemple).

Coopération internationale : réalisations...

Dans les années 90, l'Allemagne a mené avec succès un programme très diversifié de coopération internationale en faveur de la protection de l'environnement, en particulier avec ses neuf pays voisins, ses partenaires de l'UE, les pays d'Europe centrale et orientale et des pays en développement. Au sein de l'UE et à l'échelle paneuropéenne, elle a joué un rôle pilote dans la lutte contre la pollution transfrontière et dans le renforcement de la coopération en matière d'environnement. L'Allemagne a fortement réduit ses rejets de polluants dans les cours d'eau internationaux et rempli la quasi-totalité de ses engagements en ce qui concerne la pollution d'origine terrestre de la mer du Nord

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

et de la mer Baltique. Elle a respecté l'ensemble de ses engagements internationaux en matière de pollution atmosphérique transfrontière en diminuant de manière anticipée ses émissions de SO₂, de NO_x et de COV. Le pays a notamment éliminé toutes les grandes sources de pollution atmosphérique situées dans les nouveaux Länder, ce qui a grandement atténué les problèmes de pollution de l'air dans la zone du Triangle noir. Au cours des années 90, l'Allemagne a intensifié la coopération avec ses deux voisins de l'est (Pologne et République tchèque). Elle a mis en œuvre de nouveaux accords bilatéraux et trilatéraux et apporté savoir-faire et aides financières, et elle a été le pays le plus actif dans l'aide bilatérale aux pays d'Europe centrale et orientale. L'Allemagne soutient la coopération mondiale dans les domaines du changement climatique et de la biodiversité. Elle a procédé à l'élimination progressive des hydrocarbures halogénés et des CFC et mis fin à la fabrication d'appareils contenant des HCFC. La ville de Bonn accueille le Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques et celui de la Convention sur la lutte contre la désertification. Dans de nombreux cadres internationaux, l'Allemagne est l'un des principaux bailleurs de fonds destinés à la protection de l'environnement.

... progrès à réaliser...

Malgré ce bilan positif, il subsiste quelques domaines où les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des engagements ou des attentes. Concernant la pollution d'origine terrestre de la mer du Nord et de la mer Baltique, l'Allemagne (à l'instar d'autres pays concernés) n'est pas parvenue à réduire de 50%, comme elle s'y était engagée, les apports d'azote anthropiques entre 1985/87 et 1995. La réduction n'a été que de l'ordre de 25% au cours de cette période, reflétant le caractère limité des progrès réalisés dans la lutte contre ces rejets émanant de sources diffuses, notamment dans le secteur agricole. Jusqu'à présent, le pays a éliminé seulement la moitié des points noirs recensés parmi les sources importantes de pollution de la mer Baltique. Les nouveaux Länder accusent du retard dans la mise en œuvre de la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. L'Allemagne ayant quelque peu tardé à appliquer la directive "Habitats" de l'UE, elle a été officiellement informée par la Commission européenne d'un possible retard dans le déblocage des Fonds structurels. Bien qu'elle soutienne le principe du développement durable convenu à Rio, l'Allemagne n'a pas encore élaboré de stratégie nationale de développement durable en consultation avec l'ensemble des acteurs concernés, ni, comme cela avait été prévu à Rio, augmenté son aide publique au développement. Cette aide a, au contraire, baissé en termes relatifs, et l'Allemagne figure désormais au 16^{ème} rang des pays du CAD en ce qui concerne l'APD exprimée en pourcentage du PNB. L'Allemagne diminue aujourd'hui les dépenses considérables consacrées à faciliter une transition rapide dans les nouveaux Länder et dans les pays jadis situés derrière le rideau de fer, ce qui pourrait permettre de dégager davantage de moyens pour l'aide publique au développement.

... et efforts concernant le changement climatique

L'Allemagne s'est fixé pour 2005 un objectif national ambitieux en matière d'émissions de CO₂. Elle a également pris l'engagement de respecter pour 2008-12 un objectif international ambitieux d'émissions de GES. Sachant que ses rejets de CO₂ ont diminué de 15.5% en 1999 par rapport à 1990, l'Allemagne fait partie des quelques pays qui ont toutes les chances d'atteindre les objectifs énoncés dans la Convention-cadre sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto, c'est-à-dire ramener d'ici 2000 les émissions de CO₂ à leur niveau de 1990 et réduire sensiblement les émissions de GES d'ici 2008-12. Les émissions de GES comme le CH₄ et le N₂O ont également baissé rapidement au cours de cette période. L'Allemagne a adopté plusieurs mesures importantes pour réduire les émissions de CO₂. La réforme de la fiscalité écologique lancée en 1999 a marqué une avancée majeure dans le sens de l'amélioration de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, réalisée sans alourdir le poids global de la fiscalité. La récente loi sur les énergies renouvelables prévoit des aides financières

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

en faveur de ces énergies, comme l'électricité d'origine éolienne et solaire. L'Allemagne possède des instances consultatives efficaces sur les politiques du changement climatique, dont deux conseils indépendants qui interviennent auprès du gouvernement fédéral et une Commission d'enquête parlementaire, dont l'action a permis d'incorporer des avis scientifiques et techniques autorisés dans le processus décisionnel du gouvernement fédéral.

L'Allemagne a certes réussi à réduire sensiblement ses émissions de CO₂, mais ce résultat découle en grande partie du déclin économique et du changement de la structure énergétique intervenus dans les nouveaux Länder après la réunification. Pour atteindre ses objectifs nationaux et internationaux en matière d'émissions (en vertu du Protocole de Kyoto et de l'accord sur le partage de la charge à l'intérieur de l'UE), l'Allemagne devra accroître l'efficacité des mesures prises jusqu'à présent et mettre en œuvre celles prévues dans le programme récent sur la protection climatique. Il conviendrait de réexaminer les allègements consentis dans le cadre des écotaxes. Dans le secteur de l'énergie, l'Allemagne n'a pas été en mesure de réduire suffisamment les subventions destinées à maintenir la production de charbon. La décision d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire rendra plus délicate encore la réduction des émissions de CO₂. Depuis 1990, les émissions des transports n'ont cessé de progresser, mais peu de mesures à caractère obligatoire ont été adoptées. Dans la mise en œuvre des politiques et des mesures, on n'a pas tenu pleinement compte des analyses économiques et d'autres analyses quantitatives concernant les politiques relatives au climat. S'agissant des politiques liées au renforcement des puits de carbone et à la réduction des émissions de GES autres que le CO₂, elles n'ont guère été analysées.

Pour vous procurer l'*Examen des performances environnementales de l'Allemagne* ou d'autres publications de l'OCDE, vous pouvez vous connecter à la librairie en ligne de l'Organisation (OCDE Online Bookshop, <http://www.oecd.org/bookshop>) ou envoyer un courrier électronique à sales@oecd.org

Pour plus d'informations sur la **collection des examens par pays des performances environnementales**, publiée par l'OCDE, veuillez contacter *Christian Averous*, Chef de Division, Division des Performances et de l'Information Environnementales, Direction de l'environnement. christian.averous@oecd.org Télécopie : +33 (0) 1 44 30 61 81.

Pour des informations générales sur le **Programme de l'OCDE sur l'environnement**, vous pouvez vous rendre sur notre site Internet : <http://www.oecd.org/env/> ou envoyer un courrier électronique à env.contact@oecd.org

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Annexe: 65 Recommandations**

Mise en oeuvre des politiques d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approfondir les <i>efforts visant à découpler</i> la croissance économique et la création d'emplois de la pollution et de l'utilisation d'énergie et de ressources ; ▪ Étendre davantage l'attention de la politique de l'environnement aux <i>problèmes non résolus ou nouveaux</i>, dont la protection de la nature et la pollution diffuse émanant de l'agriculture et des transports ; ▪ Poursuivre les efforts en vue d'harmoniser, rationaliser et développer la <i>législation environnementale</i> dans le cadre d'un Code de l'environnement intégré ; ▪ Intensifier et élargir le recours aux <i>instruments économiques</i> afin d'internaliser les coûts externes et de progresser vers des modes de production et de consommation durables ; ▪ Améliorer l'efficacité et la transparence (pratiques comptables, par exemple) des <i>services fournis à l'échelon municipal</i> dans les domaines de l'eau et des déchets ; ▪ S'assurer que les <i>accords volontaires</i> soient plus efficaces et efficaces (objectifs clairs, suivi fiable, plus grande transparence, participation accrue de tiers, etc.) ; ▪ Soumettre davantage les mesures environnementales à des <i>analyses économiques</i>, afin d'atteindre les objectifs environnementaux avec un meilleur rapport coût-efficacité.
Air	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire ou supprimer les <i>subventions préjudiciables à l'environnement</i> dans les secteurs de l'énergie et des transports ; ▪ Renforcer les mesures visant à <i>limiter les émissions de NO_x et de CO₂ provenant de l'utilisation de véhicules automobiles</i> et celles de <i>COVNM dues à l'utilisation de solvants</i> ; ▪ Élaborer <i>une tarification et une fiscalité plus rationnelles des transports</i>, afin d'internaliser davantage les coûts environnementaux connexes et d'encourager les moyens de transport plus économiques en carburant et moins polluants ; ▪ Développer des mécanismes pour évaluer le <i>rapport coût-efficacité des mesures possibles de lutte antipollution</i>, et recourir de manière accrue aux incitations économiques pour atteindre les objectifs de qualité de l'air ; ▪ Prendre des <i>mesures pour réduire la consommation finale totale d'énergie</i> dans le secteur résidentiel.
Eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer une <i>stratégie de lutte contre la pollution diffuse</i> des eaux superficielles et souterraines, incluant une panoplie de mesures pour réduire davantage les excédents d'éléments nutritifs imputables à l'agriculture et imposer des obligations spécifiques plus sévères aux agriculteurs dans les zones vulnérables ; ▪ Réduire davantage la <i>pollution de l'eau due aux sources ponctuelles</i>, par de nouveaux investissements dans des installations d'épuration modernes et par le renforcement du rôle incitatif des redevances sur les eaux usées ; ▪ Lutter de façon globale contre la <i>pollution diffuse de l'eau par les métaux lourds</i>, en généralisant le prélèvement d'une redevance pour la collecte et l'assainissement des eaux de pluie ; ▪ Améliorer la <i>prévention des inondations</i> dans les principaux bassins hydrographiques en mettant en place des partenariats entre les acteurs concernés et en incluant les plaines inondables dans l'aménagement du territoire et la protection de la nature au niveau régional ; ▪ Poursuivre les efforts pour développer la <i>surveillance de la qualité de l'eau</i>, notamment pour les concentrations de pesticides et d'éléments nutritifs dans les eaux souterraines et les lacs ; ▪ Avancer dans la mise en œuvre d'une <i>gestion des ressources en eau par bassin hydrographique</i>.
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer <i>l'efficacité de la gestion des déchets ménagers</i> en ouvrant à la concurrence le marché de l'élimination, sous la surveillance et le contrôle des autorités publiques ; ▪ Mener une <i>analyse coût-efficacité du système dual</i> de recyclage des matériaux d'emballage et des systèmes de recyclage des matériaux en général ; évaluer leurs avantages pour l'environnement comparés à d'autres moyens de traitement et d'élimination ; ▪ Développer l'application du <i>principe de responsabilité élargie des producteurs</i> dans le secteur industriel, le cas échéant en recourant plus largement aux incitations économiques ; ▪ Élaborer des plans en vue d'assurer une organisation efficace du <i>traitement et de l'élimination des déchets inappropriés au recyclage (déchets dangereux, déchets ménagers, par exemple)</i> en s'appuyant sur une <i>coopération renforcée</i> entre les autorités fédérales et régionales et en identifiant plus précisément les besoins futurs en infrastructures ; ▪ Poursuivre les efforts visant à <i>moderniser les décharges</i> pour les mettre en conformité avec les obligations légales et à <i>remettre en état les décharges fermées</i> et les sites contaminés, en particulier dans les nouveaux Länder ; ▪ Prendre des mesures pour <i>améliorer la diffusion et l'actualisation des données</i> sur la production, le traitement et l'élimination des déchets au niveau national.

** Ces recommandations ont été approuvées formellement par le Groupe de Travail de l'OCDE sur les performances environnementales.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Protection de la nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter formellement un <i>ensemble d'objectifs nationaux spécifiques</i> en matière de protection de la nature, et d'élaborer des <i>plans de protection de la nature</i> spécifiques au niveau des Länder ; ▪ Accroître la connaissance et la prise de conscience des problèmes de protection de la nature et de biodiversité chez les décideurs et dans le grand public ; en particulier, élaborer et adopter une <i>stratégie nationale pour la biodiversité</i> ; ▪ Intensifier les efforts et se fixer des objectifs précis pour la création de <i>nouvelles zones protégées</i> (y compris des sites Natura 2000), et améliorer la représentativité du réseau de zones protégées ; ▪ Que les Länder et les collectivités locales approuvent et transposent l'objectif fédéral consistant à ramener le <i>taux de l'urbanisation des terres</i> à 30 hectares par jour d'ici 2020 ; ▪ Établir un système d'évaluation des performances afin d'accroître la transparence et l'efficacité des <i>décisions en matière d'aménagement de l'espace et du paysage</i> ; ▪ Étendre le rôle des <i>groupes de protection du paysage</i> dans les procédures de médiation concernant l'extension et la gestion des zones protégées ; ▪ Améliorer encore l'efficacité des <i>mesures agro-environnementales</i> volontaires en veillant à ce qu'elles soient appliquées à une échelle environnementale appropriée ; ▪ Encourager les <i>propriétaires terriens privés</i> à protéger la nature et la biodiversité sur leurs terres, par exemple en étendant la gamme des instruments économiques.
Vers un développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir et mettre en œuvre une <i>stratégie nationale de développement durable</i> assortie d'objectifs, d'un calendrier et d'engagements de la part des principaux acteurs ; ▪ Améliorer la coopération et la <i>coordination entre les administrations de l'environnement des Länder</i> – et entre elles et l'échelon fédéral – en matière d'intégration des questions environnementales et de développement durable ; ▪ Mieux <i>intégrer les préoccupations environnementales</i> dans les politiques régionales et dans celles relatives à l'agriculture, à l'énergie et aux transports ; ▪ Utiliser davantage le <i>Baromètre de l'environnement</i> et autres instruments dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques environnementales et économiques ; en particulier, élargir ce baromètre afin qu'il prenne en compte la biodiversité ; ▪ Poursuivre l'intégration des préoccupations environnementales dans les <i>politiques fiscales</i> (réforme de la fiscalité écologique, par exemple), et notamment réexaminer les allègements à l'origine d'importantes distorsions et contre-incitations ; ▪ Examiner l'influence exercée sur l'environnement par les <i>subventions</i> (dans le rapport fédéral semestriel sur les subventions par exemple), afin d'éliminer progressivement celles préjudiciables à l'environnement et créer des incitations en faveur du développement durable, de la gestion environnementale et de l'innovation.
Interface social-environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer d'examiner les <i>disparités de qualité de l'environnement</i> et leur impact sur la santé et les conditions de vie dans les différentes couches de la société ; ▪ Continuer d'étudier les <i>effets de redistribution</i> des principales mesures environnementales et s'assurer que les résultats obtenus sont bien examinés ; ▪ Poursuivre la mise en œuvre du programme d'action conjoint sur <i>l'environnement et la santé</i> ; ▪ S'appuyer sur les initiatives locales qui ont donné de bons résultats (<i>Action locale 21</i>) pour favoriser les progrès de la protection de l'environnement et du développement durable ; ▪ Améliorer la diffusion et l'actualité <i>des données et des indicateurs</i> de qualité de l'environnement, des pressions environnementales et des réponses ; ▪ Améliorer <i>l'accès du public</i> à l'information environnementale et l'accès des acteurs concernés à la justice ; ▪ Renforcer la <i>participation du public</i> à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets et des politiques en relation avec l'environnement ; ▪ Généraliser <i>l'éducation à l'environnement</i> et encourager l'adoption de comportements de consommation plus viables.
Convergence environnementale dans les nouveaux Länder	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélérer le raccordement aux <i>installations d'assainissement et d'épuration des eaux usées</i>, et rechercher des moyens plus efficaces et moins coûteux pour financer, construire et exploiter ces installations ; ▪ Poursuivre l'assainissement des <i>sites contaminés</i> et des décharges abandonnées, en fixant les priorités après évaluation des risques et analyse des coûts et des avantages ; ▪ Faire le bilan des pratiques de privatisation des terres et d'occupation des sols dans les régions de grande valeur naturelle, de façon à garantir une gestion efficace des <i>zones protégées</i> ; ▪ Mieux <i>intégrer les préoccupations environnementales</i> dans les politiques, les plans et les programmes à destination des nouveaux Länder, en particulier dans les domaines des transports, de l'agriculture et du développement régional ; ▪ <i>Améliorer le suivi et l'évaluation</i> des plans, programmes et projets de développement, et perfectionner les bases de données pour des analyses systématiques à partir d'indicateurs ;

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

	<ul style="list-style-type: none">▪ <i>Faciliter la participation des ONG environnementales et d'autres intervenants</i> à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques structurelles et d'autres initiatives de développement ;▪ Établir des <i>partenariats locaux et régionaux</i> en faveur du développement durable grâce à de nouveaux mécanismes de soutien et en encourageant la mise en réseau de ces initiatives.
Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none">▪ Affiner les procédures internes afin d'accélérer la <i>transposition des directives européennes</i> qui exigent des actions de la part des Länder ;▪ S'attaquer aux problèmes internationaux d'environnement liés au <i>secteur agricole</i>, comme les rejets de nitrates dans les cours d'eau et les émissions atmosphériques d'ammoniac ;▪ Mettre en œuvre des plans d'action pour lutter contre les <i>inondations dans les bassins hydrographiques des cours d'eau internationaux</i> ;▪ Poursuivre la coopération internationale dans le domaine de l'environnement avec les <i>pays d'Europe centrale et orientale</i>, en vue de favoriser une adhésion rapide des pays candidats à l'UE ;▪ Augmenter le niveau de <i>l'aide publique au développement</i>, notamment pour faciliter la résolution des problèmes mondiaux d'environnement.
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none">▪ <i>Mettre en œuvre les mesures convenues</i> concernant le changement climatique, en tenant compte de l'abandon progressif de l'énergie nucléaire, et préciser le calendrier correspondant ;▪ Accélérer l'<i>élimination progressive</i> en cours des <i>subventions à la production de charbon</i> ;▪ Continuer à encourager le développement des <i>énergies renouvelables</i> et des <i>économies d'énergie accrues</i> ;▪ S'attaquer de façon plus résolue aux problèmes liés aux émissions de CO₂ du <i>secteur des transports</i>, sans se limiter à des accords volontaires ; encourager l'utilisation des <i>transports publics</i> ;▪ Élaborer des mesures en vue de renforcer les <i>puits de carbone</i> et réduire les émissions des <i>GES autres que le CO₂</i> ;▪ Formuler et mettre en œuvre <i>des politiques et des mesures supplémentaires</i> pour permettre la réalisation des objectifs d'émissions nationaux et internationaux et l'amélioration de l'efficacité énergétique ;▪ <i>Recourir davantage à l'analyse du rapport coût-efficacité</i> pour déterminer les éléments des politiques relatives au climat.